



Inspection Générale des Finances IGF

RÉSUMÉ

**Analyse du rapport financier au 30 avril 2015 de
l'OAVCT**

Decembre 2015



L'Inspection Générale des Finances (IGF) a procédé à l'analyse du rapport financier soumis par l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT) à la fin de l'exercice fiscal 2014-2015. Cette analyse a porté sur les états financiers au 30 avril 2015 comparés aux résultats de l'année précédente pour la même période.

Les constats ont démontré que les résultats de l'OAVCT suivent une tendance négative depuis le deuxième trimestre de l'exercice fiscale pouvant conduire à une décapitalisation de l'Institution. En dépit, d'un bon équilibre des maturités permettant à l'OAVCT de financer ses activités sans recourir aux financements externes, les revenus n'arrivent pas à couvrir les dépenses d'exploitation de l'institution compte tenu d'une augmentation constante des charges durant les mois précédents:

- ❖ Les charges d'exploitation ont augmenté de plus de 35% alors que les revenus d'exploitation n'ont crû que de 12% ;
- ❖ Les dépenses de personnel ont augmenté de 32.30% par rapport au 30 avril 2014 et représentent 70% des produits d'exploitation et plus de 60% des charges au 30 avril 2015;
- ❖ Les dépenses de subventions ne dépassent pas 10% des revenus d'exploitation mais elles constituent plus de 38% des pertes nettes constatées au 30 avril 2015 avec une augmentation de plus de 27% par rapport au 30 avril 2014 ;
- ❖ Les dépenses d'indemnisation ont subi une légère diminution par rapport à l'année précédente et ne représentent que 3, 70% des dépenses totales et 4,21 % des revenus d'exploitation.

Toutefois, les analyses effectuées par l'IGF sont limitées par l'absence de certains documents qui auraient pu permettre d'approfondir l'examen du rapport financier soumis, tels que :

- Les rapports financiers des mois précédents (octobre 2014 à mars 2015);
- Le budget de l'exercice 2014-2015;
- Le rapport financier de l'exercice 2014-2015.

Ainsi, les recommandations formulées par l'IGF permettront au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et à l'OAVCT de prendre les décisions jugées nécessaires afin de mieux orienter la gestion financière de l'institution et d'arriver, à court terme, à une réduction progressive des déficits enregistrés.